



**CCVL**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VIÈVRE LIEUVIN

## Projet éducatif 2011/2013

Depuis 2006, la Communauté de Communes Vièvre Lieuvain a repris les activités de l'association Vièvre Lieuvain Enfance Jeunesse et est l'organisateur des activités du Service Enfance Jeunesse.

Ce service appartient à la Compétence Sport et Culture qui est représenté par Monsieur LEROUX, Président de la CCVL et Mme SIMON, Première Vice-Présidente et responsable du Service Enfance Jeunesse, entourés de 7 élus membres représentant les communes de la CCVL.

Le Service Enfance Jeunesse de la CCVL comprend 4 accueils de loisirs périscolaires, un accueil de loisirs sans hébergement ainsi qu'un relais assistantes maternelles.

La Communauté de Communes contractualise avec la CAF ses accueils enfance jeunesse.

La vocation première de ces accueils est de proposer des actions éducatives parallèles et complémentaires de l'école, des familles, des assistantes maternelles, de favoriser la continuité éducative par le développement, la découverte, la détente et la vie en collectivité.

Ces accueils de proximité permettent également aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Le Service Enfance Jeunesse de la CCVL est un service public. Toutes nos structures sont concernées par ce projet pédagogique. Il est l'expression matérielle de la volonté politique de la collectivité territoriale.

### **Les attentes de l'organisateur :**

Les différentes structures et actions du Service Enfance Jeunesse accueillent, pour un temps limité, des enfants et jeunes, venus pratiquer ensemble des activités éducatives et ludiques, sur le mode du plaisir.

Ces différentes modalités d'accueil ont la volonté d'accueillir tous les enfants, quelque soient leur environnement familial, leurs différences sociales et culturelles.

L'objectif général de nos actions repose sur un certain nombre de valeurs fondamentales telles que le respect, la responsabilité, la citoyenneté et le refus de toute forme d'exclusion, en partenariat et complémentarité de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

Il s'agit donc de mettre en place une politique d'animation pertinente, cohérente et efficace pour contribuer à la construction de l'identité sociale et culturelle de l'enfant et du jeune lui permettant de pratiquer une citoyenneté active. Privilégier son épanouissement individuel et son autonomie afin de favoriser son intégration dans la vie collective.

Chaque enfant selon ses spécificités doit devenir citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue.

- Répondre aux besoins des familles, des enfants et des jeunes en proposant diverses modalités d'accueil.
  - Tarification équitable et unique pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans l'un des établissements scolaires du territoire.
  - Tarification selon le niveau de ressources pour les familles du territoire.
  - Faciliter les démarches administratives et inscriptions des familles auprès des structures.
  - Faciliter l'accès au Service Enfance Jeunesse (via les horaires, les périodes d'ouverture, les permanences administratives, les moyens de communication)
  - Permettre aux familles d'identifier l'offre existante.
- Réduire les inégalités d'accès aux sports et aux loisirs.
  - Répartition des actions sur le territoire.
  - Diversifier les activités culturelles et sportives.
  - Aider les familles demandeuses dans leurs démarches administratives (aide dans la constitution des demandes d'aide auprès des institutions, faciliter de paiement, médiation, etc.)
- Construire un parcours éducatif dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité.
  - Maintenir le lien entre les équipes enseignantes, le personnel communal et les agents du Service Enfance Jeunesse
  - Développer les actions menées dans le cadre du CEL
- Favoriser des actions de partenariat (associations, collectivités, écoles...)
  - Développer des passerelles entre les structures Enfance Jeunesse.
  - Ouvrir les structures à la vie locale communautaire.

## **Les objectifs éducatifs :**

- Des enfants autonomes, actifs et créatifs
  - Offrir à l'enfant des conditions de vie en collectivité favorable à un développement harmonieux, physique, affectif et moral dans des conditions de sécurité maximum et dans le respect de la réglementation en vigueur.
  - Respecter les rythmes de vie spécifiques à chacun en tenant compte des âges, des situations particulières et des besoins.
  - Promouvoir toutes les façons de jouer (faire jouer, donner à jouer, laisser jouer), permettre aux enfants et aux jeunes de vivre un temps de vacances.

